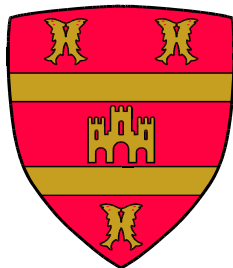


VILLE DE



**SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE**

L'an deux mil dix-huit, le mardi vingt et un août, à dix-huit heures dix-sept minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Jacques REGNAULT, Maire.

Présents : Monsieur REGNAULT Jacques, Monsieur LAIGLE Didier, Madame PILLET Vanessa, Madame TRAVERT Dominique, Madame LEVOYER Thérèse, Madame LANGLOIS Céline.

Pouvoirs : Monsieur BRIENS Eric à Madame LEVOYER Thérèse.

Absents : Madame CAUCHARD Livie, Monsieur QUINET Michel.

Secrétaire de séance : Madame LEVOYER Thérèse.

Nombre de conseillers en exercice : **09**
Nombre de conseillers présents : 06
Nombre de conseillers votants : 07 (6 + 1)
Date de la convocation : mardi 14 août 2018

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2018

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Travaux de voirie 2018 - Rue des Closerons, Rue des Bouvreuils, et Rue des Chardonnerets

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de la réfection de la voirie des rues des Closerons, des Bouvreuils, et des Chardonnerets, ainsi que son accord lors de la réunion du 10 juillet afin de lancer la procédure de marché.

Puis il informe que la procédure a été mise en place. L'avis d'appel à la concurrence a été envoyé le 17 juillet 2018 pour diffusion par La Manche Libre sur son site et dans son édition papier (JAL).

Deux offres ont été remises, par voie électronique et dans les délais fixés au 08 août 2018.

La C.A.O. s'est réunie le 14 août pour la séance d'ouverture des plis, qui s'avèrent conformes. Elle s'est réunie à nouveau le 17 août pour l'examen des offres, l'étude technique ayant été effectuée par le Maître d'œuvre. Les deux offres sont techniquement conformes, donc recevables. A l'issue, la C.A.O. porte son choix sur la proposition EUROVIA qui sera soumise au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, par six voix pour et une abstention (Mr REGNAULT), le Conseil Municipal décide :

- de retenir la proposition des Etablissements EUROVIA pour la réalisation de ces travaux, pour un montant H.T. de 119.398,88 euros (soit un montant T.T.C. de 143.278,66 euros),
- d'autoriser le Maire à la signature des pièces du marché en ce sens.

3. Travaux Château / Tour des Prisons – Monuments historiques - Pose de fissuromètres et demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle que le Cabinet ARCHITRAV dirigé par Monsieur François JEANNEAU, Architecte en Chef des monuments Historiques, a rendu son rapport de diagnostic sur la Tour des prisons.

Outre l'analyse détaillée des travaux à réaliser sur la Tour des prisons, ce rapport préconise au préalable la mise en place de fissuromètres (pose de capteurs pour suivi de fissures par instrumentation) pour une durée de un an.

Le devis proposé par l'architecte dispose que la récupération des données fournies par les capteurs feront l'objet d'un rapport trimestriel.

Le montant du devis présenté par la société GINGER CEBTP s'élève à 11.900 € HT soit 14.280 TTC.

Cette opération, dont le montant est inscrit au budget communal, est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat à hauteur de 40 %, (DRAC), complétée par une subvention du Conseil Départemental de 15 %.

A la fin de cette opération, les travaux préconisés sur la Tour des prisons feront l'objet d'une nouvelle consultation. Monsieur le Maire propose également aux membres du Conseil de confirmer l'engagement de la Commune dans la restauration de la Tour des prisons, qui fait l'objet d'une programmation à la DRAC pour 2019.

Après avoir terminé son exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et le plan de financement ainsi établi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **adopte** le programme de travaux exposé ci-dessus, ainsi que son plan de financement,
- **retient la société GINGER CEBTP** pour la somme de 11.900 € HT,
- **dit que les crédits sont inscrits au budget,**
- **sollicite** l'attribution d'une subvention auprès du Ministère de la culture et de la communication (DRAC Normandie) dans le cadre de travaux sur un immeuble classé à hauteur de 40 %, ainsi qu'auprès du Conseil Départemental de la Manche pour 15 %, et tout autre organisme ou collectivité territoriale le cas échéant,

- **confirme l'engagement de la Commune** dans la démarche de restauration de la Tour des prisons afin de réserver les crédits nécessaires dans le cadre du programme prévisionnel 2019 des interventions de l'Etat en matière de restauration sur les monuments historiques classés,
- **autorise le Maire** à signer l'offre, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette délibération, notamment les demandes de subventions.

4. Centre Technique Municipal – Achat d'un véhicule

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de compléter le parc de véhicules du Centre Technique Municipal par un camion avec benne.

Trois devis ont été recueillis pour examen.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir un véhicule supplémentaire pour le Centre Technique Municipal,
- retient le devis CHANNEL AUTO de Tourlaville, pour un véhicule Citroën de type Jumpy pour le prix principal TTC de 27.693,45 euros, auquel il convient d'ajouter des frais annexes pour un montant de 305,76 euros (carte grise, taxe ...),
- autorise le Maire à entreprendre toutes démarches visant à l'acquisition de ce véhicule.

5. Budget – Avoir E.D.F.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu d'E.D.F. un avoir accompagné d'un chèque pour un montant de 7.341,22 euros.

Le comptage concerné est celui du stade, pour lequel le dernier relevé physique remonte à 2016. Seules des estimations ont fait la base de facturations depuis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter ce retour de surfacturation qui concerne plusieurs années, et autorise Monsieur le Maire à l'encaissement du chèque qui sera imputé au compte 7788 Produits exceptionnels divers.

6. Budget – Créances éteintes

Monsieur le Maire présente des notifications de créances éteintes de Monsieur le Trésorier de Valognes :

- créance de 73,99 euros de Monsieur G.P., pour assainissement en 2012 et 2013,
- créance de 232,62 euros de Mme L., pour des factures d'assainissement en 2015 et 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ces créances éteintes.

7. Personnel – Médiathèque – Création de poste

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter un agent à temps non complet à la Médiathèque Louise Read, afin d'assurer une bonne continuité du fonctionnement de ce service.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la création d'un poste d'Adjoint du patrimoine à raison de 21 heures de travail hebdomadaire, et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

8. Tombe de Monsieur Raoul Hersan – Restauration et entretien

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Raoul Hersan a été Maire de Saint-Sauveur-le-Vicomte de Mai 1896 à Octobre 1919.

Puis il informe que Monsieur Hersan n'a plus de parents connus.

Par ailleurs, il informe que la tombe de Monsieur Hersan est à Saint-Sauveur-le-Vicomte, et n'est plus entretenue en raison de l'absence de famille.

Aussi, il propose au Conseil Municipal de restaurer et d'entretenir la tombe de cet ancien Maire de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que la restauration puis l'entretien de la tombe de Monsieur HERSAN Raoul seront assurés par la Commune.

9. Questions diverses

Néant

Informations

Monsieur le Maire rappelle la triple inauguration organisée le dimanche 26 août : bornes de rechargement des véhicules électriques (réalisation du SDEM), panneau d'information, et plan de circulation sécurisée autour de la Place Auguste Cousin (initié par la Commission Travaux).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10.